

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS88

présenté par

Mme Autain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de financement »

les mots :

« sur le financement et la démocratisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite préciser les missions de la conférence de financement.

La retraite à 64 ans d'Emmanuel Macron est dans une impasse. Le vol de deux ans aux français n'a pas eu de majorité parlementaire, mais une écrasante majorité populaire s'est dressée pour l'empêcher, donnant naissance au plus grand mouvement social qu'a connu notre pays depuis des décennies. L'entêtement d'un seul qui décide à la place du peuple, des partenaires sociaux, du Parlement est rendue possible par les dérives de la Ve République. Il a plongé la France dans une crise institutionnelle sans précédent, qui appelle au renouveau de la démocratie en France, et cet

horizon inclut le renouveau de la démocratie sociale, notamment pour la Sécurité sociale en général, et la gestion des retraites en particulier.

À l'origine, le régime général devait être administré par les représentants élus des cotisants : et ce fut bien le cas de 1945 à 1967, puis à nouveau en 1983. Mais depuis 40 ans, ce n'est plus le cas. Pourquoi la gestion du financement des retraites, qui repose sur la cotisation d'une part de la valeur créée par les travailleurs, ne leur revient pas directement ?

Réinstaurer la démocratie à la Sécurité sociale, pilier de la République sociale française, est une solution nécessaire pour rompre avec la longue litanie des reculs sociaux imposés par des pouvoirs mal élus.